



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

REUNION CONJOINTE

Comité du Programme (cent trentième session) et Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session)

22 mars 2021

Proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Audun Lem
Directeur adjoint, Division des pêches (NFI)
Adresse électronique: Audun.Lem@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- On trouvera dans le présent document des informations générales concernant la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches et un résumé du processus de consultation mené à la FAO, ainsi que son état d'avancement, y compris les recommandations formulées par les Membres à la trente-quatrième session du Comité des pêches, qui s'est tenue en février 2021.

INDICATIONS QUE LES PARTICIPANTS À LA RÉUNION CONJOINTE SONT INVITÉS À DONNER

- Les participants à la Réunion conjointe sont invités à donner les indications qu'ils jugeront utiles.

Projet d'avis

Les participants à la Réunion conjointe:

- **ont pris note du processus de consultation mené sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches.**

I. Informations générales

1. À la trente-troisième session du Comité des pêches, la question de la création d'un nouveau sous-comité de la gestion des pêches a été soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour, qui portait sur la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, lorsque la Norvège a proposé d'établir un sous-comité de la gestion des pêches, qui s'intéresserait également à la gestion de la pêche artisanale. Le Comité, «dans le souci d'aider la communauté internationale, en particulier les pays en développement, s'est dit résolument favorable à ce qu'on examine la question de la création d'un sous-comité chargé de la gestion des pêches»¹.

2. La question a été abordée plus en détail au titre du point 14.2, *Questions diverses*, de l'ordre du jour de la trente-troisième session du Comité des pêches, lorsque la Norvège a expliqué qu'il était important de créer un sous-comité de la gestion des pêches pour les raisons suivantes:

- a) Le processus actuel du Comité des pêches ne permet pas de mener des débats approfondis sur certains sujets spécifiques, notamment les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon.
- b) Le nouveau sous-comité de la gestion des pêches permettrait également au Comité des pêches d'examiner régulièrement les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directives sur la pêche artisanale) et de débattre de questions de principes et de thèmes transversaux, tels que le changement climatique et la sécurité alimentaire.
- c) La gouvernance des océans s'est complexifiée et plusieurs membres ont rappelé qu'ils étaient favorables à son renforcement.

3. En outre, le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer, en étroite collaboration avec le Bureau et en ne perdant pas de vue la procédure relative à la création des organes subsidiaires énoncée dans le Règlement intérieur, une proposition visant à créer un sous-comité de la gestion des pêches, qui serait présentée aux Membres à la trente-quatrième session du Comité des pêches, pour examen. Il a souligné que la proposition devrait donner des précisions sur tous les aspects pertinents, notamment sur les incidences administratives et financières et sur le mandat, et indiquer des moyens de favoriser l'efficacité et d'éviter les chevauchements d'activités avec les autres sous-comités du Comité des pêches. Il a également indiqué qu'il pourrait y avoir un point permanent sur la pêche artisanale à l'ordre du jour de ce sous-comité².

II. Processus de consultation

4. Le Secrétariat a proposé de mettre sur pied un groupe spécial conjoint chargé d'étudier la proposition de création d'un nouveau sous-comité de la gestion des pêches, qui serait constitué de représentants du Bureau de la trente-quatrième session du Comité des pêches, afin:

- a) d'analyser les débats menés à ce sujet pendant et après la trente-troisième session du Comité des pêches;
- b) d'étudier les éventuelles possibilités, y compris la création d'un nouveau sous-comité, en se penchant sur les implications de la proposition, notamment la relation avec les organes existants, les processus juridiques pertinents et les incidences administratives et financières;
- c) de proposer les meilleurs moyens d'aller de l'avant, en vue de leur examen par le Bureau de la trente-quatrième session du Comité des pêches.

5. Le groupe spécial conjoint, constitué de représentants du Bureau (Chili, Norvège et Nouvelle-Zélande) et du Secrétariat, a été créé. Les consultations informelles menées par le groupe spécial conjoint ont eu lieu en mars 2019, en juin 2019, en septembre 2019 et en janvier 2021. Un

¹ Paragraphe 11 du [rapport de la trentième-troisième session du Comité des pêches](#), Rome (Italie), 9-13 juillet 2018. (FIAP/R1249).

² Paragraphe 128 du [rapport de la trentième-troisième session du Comité des pêches](#), Rome (Italie), 9-13 juillet 2018. (FIAP/R1249).

certain nombre d'autres Membres ont participé aux réunions du groupe spécial conjoint en qualité d'observateurs.

6. En l'absence de consensus quant aux possibilités proposées et examinées, le groupe spécial conjoint est convenu:

- a) qu'il faudrait que le Comité des pêches se concentre davantage sur les questions de stratégie et de politiques, afin de renforcer son rôle d'organe prépondérant en matière de questions techniques relatives aux pêches au niveau mondial, en particulier de pêches de capture, et qu'il fallait donc renforcer et améliorer ses fonctions d'organe décisionnel en matière de politiques;
- b) qu'il faudrait que les activités concernant la gestion des pêches de capture soient menées au niveau technique, afin de permettre au Comité des pêches de se concentrer davantage sur les questions de stratégie et de politiques;
- c) qu'il faudrait profiter de la dynamique actuelle pour trouver une solution concrète permettant de garantir cette meilleure préparation;
- d) qu'une réorganisation du cadre actuel et la création d'un éventuel nouveau sous-comité pourrait être intéressante, car celui-ci pourrait préparer les activités et les débats techniques du Comité des pêches sur les pêches de capture;
- e) qu'il faudrait éviter que les organes directeurs ne se penchent sur les mêmes thèmes, chaque thème devant être examiné par l'organe le plus pertinent, en fonction du mandat et des points de l'ordre du jour des sous-comités existants et du Comité des pêches, afin d'améliorer l'efficacité avec laquelle les questions relatives aux pêches de capture sont examinées par le Comité des pêches;
- f) qu'il faudrait, dans le cadre de l'amélioration des travaux du Comité des pêches sur les pêches de capture, examiner comment renforcer les relations avec les organes régionaux des pêches et les organisations régionales de gestion des pêches, notamment comment éviter les chevauchements d'activités au niveau régional;
- g) qu'il faudrait mettre en place un nouveau mécanisme d'évaluation qui permettrait d'examiner périodiquement le système (tous les cinq ans, par exemple), si le nouveau sous-comité était établi;
- h) que l'on pourrait envisager, en fonction de la décision prise, de mettre en place un mécanisme de financement pour faciliter la participation des pays en développement aux débats techniques du nouveau sous-comité.

III. Situation actuelle

7. À la dernière réunion du groupe spécial conjoint, tenue en janvier 2021, il a été convenu de mettre un terme aux travaux du groupe et de poursuivre les activités sur la proposition de création d'un nouveau sous-comité dans le cadre d'un espace de dialogue adapté, qui pourrait prendre la forme de consultations informelles menées par les Amis du Président, sous l'égide du nouveau Président du Comité des pêches.

8. Le Comité des pêches, à sa trente-quatrième session, est convenu de poursuivre le processus de consultation sur la proposition de création d'un nouveau sous-comité de la gestion des pêches de façon transparente et inclusive, sous l'égide du Président du Comité des pêches.